

**Conditions de recours aux autres missions complémentaires à compter  
du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

***Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,***

Le 26 novembre deux mille vingt-quatre à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Mon salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 18 novembre 2024 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 13

-Nombre de membres votants : 19

Membres titulaires du Conseil d'administration :

***Présents***

*Collège des communes affiliées*

*Titulaires :*

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. GOT Alain, M. PIQUET Philippe, M. REMEDI Bernard, M. TAHOSES Antoine, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PORTEIX Yves,

*Collège des établissements affiliés*

M. PUIG Louis

*Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)*

M. PUGINIER Jean (*Com Com Corbières Salanque*) suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques, Mme PUJOL Danielle (*Perpignan*) suppléante de M. DUSSAUBAT François, M. RALLO François (*PMM*)

***Absents excusés***

*Collège des communes affiliées*

M. PLA Raymond, M. VILA Jean, M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSAU Jacques, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel

*Collège des établissements affiliés*

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques

*Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)*

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme BACH Marie (*Perpignan*), M. LACAPERE Rémi (*CD*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*)

***Représentés ayant donné pouvoir***

M. PAILLES Roger à M. GARRABÉ Robert

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. PORTEIX Yves

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. OLIVE Robert

Mme ROLLAND Martine à M. GOT Alain

M. PLA Raymond à M. NIFOSI Christian

M. SOLE Jean-Michel à M. TAHOSES Antoine

***Personnalités invitées***

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire

Mme Magali THEROND VAN TOL, responsable du service Administration générale

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale.

Mme DEVEAUX Anne-Sophie, Conseillère aux décideurs locaux.

Conseil d'Administration du 26 novembre 2024

**Le Conseil d'administration,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les articles L.452-40 et L.452-48 du code général de la fonction publique (CGFP),  
**Vu** la délibération n°279\_26112024 du 26 novembre 2024  
**Vu** le rapport présenté au Conseil d'administration.

**Considérant** que les centres de gestion peuvent proposer des missions complémentaires à caractère facultatif,  
**Considérant** que l'article L. 452-30 du CGFP dispose que ces missions sont financées soit dans des conditions fixées par convention soit par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire pour les seuls collectivités (CT) et établissements (EP) affiliés,  
**Considérant** qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer annuellement les tarifs appliqués aux prestations qu'il propose aux collectivités et établissements de son ressort territorial,  
**Considérant** les dispositions de la délibération n°279\_26112024 du 26 novembre 2024

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE DE :**

**Article 1 :**

- **Arrêter** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les conditions tarifaires de recours aux missions complémentaires à caractère facultatif dans les conditions suivantes :

<b>Missions</b>	<b>Tarifications 2025 CDG66</b>
<b>Mise à disposition de personnel</b>	- CT et EP affiliés : 7,5% du salaire brut et des frais de déplacement - CT et EP non-affiliés : 10% du salaire brut et des frais de déplacement
<b>Archives</b>	- CT et EP affiliés : 250€ / jour + 75€ établissement devis - CT et EP non affiliés : 350€ / jour + 150€ établissement devis
<b>Paye à façon</b>	5,00€ / bulletin
<b>Fonction Inspection</b>	0,10% de la masse salariale de tous les agents statutaires et non statutaires
<b>Recherche et Conseil</b>	0,05% de la masse salariale de tous les agents statutaires et non statutaires
<b>Médecine Préventive</b>	0,35% de la masse salariale de tous les agents statutaires et non statutaires

<b>Délégué à la protection des données</b>	<b><u>Pack « Tranquillité »</u></b>		
	<i>Communes nbr hab</i>	<i>Forfait annuel affiliés</i>	<i>Non affiliés</i>
	Moins de 1 000	550€	1 200€
	De 1 001 à 2 500	650€	1 400€
	De 2 501 à 5 000	1 000€	2 000€
	De 5 001 à 7 500	1 200€	2 400€
	De 7 501 à 10 000	1 800€	3 600€
	+ de 10 000	3 000€	6 000€
	<b><u>Pack « Expert »</u></b>		
	<i>Communes affiliées</i> : Tarification sur devis sur la base de 450 € par jour.		
	<i>Communes non affiliées</i> : Tarification sur devis sur la base de 1 500€ par jour.		
<b>Assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire</b>	6% du montant de la cotisation versée à l'assureur par la CT		

**Article 2 :**

- **Prendre** en compte cette décision dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2025.

**Article 3 :**

- **Donner** mandat au Président pour toute convention, acte ou réalisation en rapport avec la réalisation des dites missions complémentaires et le recouvrement des contributions correspondantes au recours à ces missions.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 26 novembre 2024

Le Président du CDG66,

**Robert GARRABE**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, sis au 6 rue PITOT, 34063 CEDEX 2, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 28.11.24

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20241128-DE-282-26112024-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

282\_DE 26112024

P3/3